



Vente immobilière : provisions sur frais compromis pour vendeur

Par **SCHMIDT Alphonse**, le **02/11/2018** à **21:21**

Bonjour,

Ayant accepté une offre pour mon appartement, je suis en attente de signature du compromis de vente avec l'acheteur.

Le notaire me demande des documents et un virement à titre de provisions sur frais.

N'ayant jamais eu recours à un notaire, je voudrais savoir si cela est courant de demander une provision de ce type. Cette provision doit servir à obtenir des copies d'acte (règlement modifié de copro) et état hypothécaire (je n'ai pas d'hypothèque).

Je croyais que c'est l'acheteur qui est censé payer les frais de notaire y compris les frais inhérents au compromis.

Merci de votre éclairage.

Cordialement